

12 mai 2026

La droite conservatrice au Sénat torpille le débat sur l'aide à mourir

Après la mascarade de la première lecture au Sénat en février dernier, marquée par un débat entravé, la majorité conservatrice sénatoriale a franchi une nouvelle étape dans le sabotage de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir. A la suite de la suppression de l'article 2 hier soir, le président (Les Républicains) de la commission des affaires sociales, Philippe Mouiller, ainsi que les deux rapporteurs (Les Républicains), Christine Bonfanti-Dossat et Alain Milon, ont soutenu la suppression de l'ensemble des articles, sabotant ainsi leur propre texte en moins de 15 minutes et empêchant tout débat parlementaire sur les critères, les modalités et l'encadrement de l'aide à mourir.

Pour Jonathan Denis, président de l'ADMD, « ce qui s'est produit aujourd'hui au Sénat constitue un moment historique honteux pour la Chambre Haute. Sous l'impulsion de Bruno Retailleau, la droite conservatrice choisit de torpiller le débat sur la fin de vie pendant que les malades, les familles et les soignants continuent d'attendre une réponse humaine et respectueuse des volontés de chacun. »

L'ADMD dénonce une stratégie d'obstruction politique totalement déconnectée des attentes des Français et des conclusions de plusieurs années de débats démocratiques, de travaux parlementaires et de la Convention citoyenne sur la fin de vie. Cette mascarade parlementaire a trop duré. **Dans ces conditions, une commission mixte paritaire n'a aujourd'hui aucun sens au regard de l'obstruction organisée par le Sénat. L'ADMD appelle désormais le Gouvernement à prendre pleinement ses responsabilités en engageant directement une troisième et dernière lecture à l'Assemblée nationale** afin de permettre l'adoption définitive d'un texte avant l'été.

Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication
presse@admd.org